

Envoyez des mails et des lettres au député François Brottes

fbrottes@assemblee-nationale.fr

En Isère, à la permanence parlementaire

38 660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96

Fax : 04 76 92 18 98

Courriel : francois.brottes@wanadoo.fr

Fédération Environnement Durable

<http://environnementdurable.net>

contact@environnementdurable.net

tel 06 80 99 38 08

A Paris, à l'Assemblée nationale

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université

75007 Paris

Tél. : 01 40 63 60 00

Courriel : fbrottes@assemblee-nationale.fr

La Commission Spéciale de l'Assemblée nationale se réunit à partir de mardi prochain 11 avril pour examiner la loi des 1000 mètres votée par les sénateurs

Elle est présidée par le député PS François Brottes.

Toutes nos analyses nous conduisent à penser que ce député est totalement en faveur de l'envahissement de la France par des dizaines de milliers de nouvelles éoliennes, sans aucune contrainte pour les promoteurs .

Nous en avons conclu qu'il allait faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la mesure de bon sens « Jean-Germain » d'une distance de protection de 1000 m ,votée par le Sénat, soit éliminée et que seule la règle des 500 m accordée par les promoteurs soit appliquée au mépris de la souffrance de ceux qui subissent ces machines

Exprimer lui votre désapprobation.

Pour cela **envoyez lui des mails** et si **vous le pouvez des lettres**. Un petit texte suffit...

Vous pouvez surtout lui envoyer les copies de ce que vous avez déjà adressé massivement à Ségolène Royal.

Voici la lettre officielle que la Fédération Environnement Durable vient de lui adresser par mail et par courrier:

*À Monsieur le président Brottes, Président
commission spéciale Assemblée Nationale sur le
PLTE*

Paris le 11 avril 2015

Fédération Environnement Durable

Objet : Eoliennes loi des 1000m

Monsieur le président ,

Vous présidez à l'Assemblée Nationale la commission spéciale en charge d'examiner avant son vote en séance publique, en seconde lecture, la petite loi sur la transition énergétique et la croissance verte issue des travaux du Sénat.

Nous demandons, au nom de milliers de résidents des territoires ruraux, à tous les députés que soit entériné l'article 38bis BA(nouveau) sur la règle de reculement de 1000 mètres des éoliennes par rapport aux habitations.

Cet article a été voté sur amendement de votre collègue sénateur disparu, Jean Germain, dont vous avez honoré la mémoire tant étaient profonds son humanité, son implication en tant qu'élu en faveur des personnes qui souffrent, le bon sens de ses propositions législatives.

Les membres de la Fédération Environnement Durable qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec cet élu de très haute qualité ont aussi été particulièrement sensibles, à l'empathie qu'il manifestait à l'égard des administrés en difficultés et frappés par la hauteur de ses analyses.

Nous vous demandons instamment de ne pas rayer d'un trait de plume le travail du Sénateur Jean Germain qui, courageusement, a dû faire face à des pressions gigantesques et s'est battu pour dévoiler la vérité sur les éoliennes.

Or nous craignons que vous refusiez le maintien de ce fameux article qui a soulevé l'ire de vos amis les promoteurs éoliens.

Ceux-ci recherchent au contraire avec leur action en vue d'une suppression de l'autorisation ICPE voir même à supprimer la règle actuelle de sécurité de 500 mètres.

Vous ne pouvez ignorer pourtant que l'objet de la règle nouvelle dite « des 1000 mètres » est, au regard des constats de scientifiques et organismes officiels non asservis aux promoteurs éoliens sur la nocivité pour la santé des vibrations éoliennes de l'air, de prendre ici un peu, un peu seulement, en considération les victimes multiples des centrales éoliennes que vous voulez multiplier et éparpiller dans tous les territoires ruraux.

Nous considérons que vous avez déjà supprimé scandaleusement, par la Loi qui porte votre nom, toute planification avec la suppression de la ZDE et le simulacre des SRE, tout regroupement des centrales éoliennes avec la suppression de la règle de cinq mâts minimum par unité de production éolienne. Et par là même, supprimé le contrôle des communes par leurs représentants sur l'éolien.

Il serait insupportable pour les riverains que vous vous arc-boutiez maintenant contre ce périmètre de sécurité.

Certes, vous n'êtes pas concerné en tant que maire de la ville de Crolles et député du département l'Isère, dont les territoires ne sont pas ou fort peu concernés par l'éolien industriel ; Ou comme votre collègue EELV, Denis BAUPIN, « hors sol » et fanatique inconditionnel de ces machines, concernant cette industrialisation débridée des campagnes en faveur de laquelle vous vous impliquez aveuglément. Alors au nom de quoi ?

Certainement pas pour une transition énergétique humaine, équilibrée et efficace, compte tenu des caractéristiques de l'éolien par rapport aux autres énergies renouvelables.

Certainement pas aussi en considération de la cohésion sociale, de l'économie touristique des territoires, de leur environnement, de la valeur inestimable de leur patrimoine naturel et bâti et des paysages.

Veillez agréer monsieur le député l'expression de nos sentiments les plus distingués

*Jean-Louis BUTRÉ
Président de la Fédération Environnement Durable.*

*Elisabeth Panthou Renard
elisabeth.renard-panthou@orange.fr
06 82 43 75 34*

Cordialement
Jean-Louis Butré
Président
Fédération Environnement Durable
<http://environnementdurable.net>
contact@environnementdurable.net
tel 06 80 99 38 08